



Le Président

Papeete, le 30 septembre 2010

REPONSE A LA QUESTION ORALE

de Mesdames Juliette TAHUHUATAMA et Tarita SINJOUX
Représentantes à l'Assemblée de la Polynésie française
Pour le groupe TAHOERAA HUIRAATIRA

Objet : Maquette des formations de l'Université de Polynésie française 2012-2015.

Réf. : Votre question orale du 28 Septembre 2010.

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames, Messieurs les Représentants,
Mesdames, Messieurs les journalistes et représentants des médias,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Mesdames les Représentantes,

Vous avez bien voulu interpeller le gouvernement sur la vive émotion suscitée au sein du corps enseignant et des étudiants, par la menace de suppression de nombreuses filières, prévues au titre de la maquette de formation de l'Université de la Polynésie française, pour les années 2012 – 2015.

Il est vrai que la presse s'est largement fait l'écho de ce mécontentement causé par cette annonce, au sein du microcosme universitaire.

En propos liminaires, permettez-moi de vous rappeler que l'Université est un établissement relevant de la compétence de l'Etat et que la Polynésie n'est associée à son fonctionnement, qu'au travers d'une représentation au sein de son conseil d'administration.

Le Ministre de l'éducation et de la recherche, membre dudit conseil, n'a pu assister à la réunion de cette instance le 16 septembre dernier, au cours de laquelle fut présentée la maquette des formations de l'université pour la période 2012-2015.

Pour autant, il a fait part de la position du Pays sur les orientations de ce contrat pluriannuel, en cours de finalisation, par lettre du 16 septembre dernier, dont je vous livre ci-après les principales réflexions.

Nous rappelons d'abord, que l'enseignement supérieur est pleinement de la compétence de l'Etat et que l'Université participe au développement de notre Pays à double titre : par la formation de nos cadres supérieurs et par les activités de recherche, lorsqu'elles contribuent à notre essor économique.

Nous soulignons ensuite tout l'intérêt que le Pays porte au devenir de son université, rappelant que la loi statutaire, en son article 37, associe le gouvernement aux contrats d'établissements passés entre l'Etat et les établissements universitaires.

Nous nous félicitons ensuite du choix des experts, Messieurs Christian FORESTIER, administrateur général du CNAM, dont la parfaite connaissance du monde éducatif n'est plus à démontrer, Michel LAURENT, président directeur général de l'IRD, avec lequel nous collaborons déjà dans nos activités de recherche.

Ces experts ont eu l'occasion de s'entretenir avec chacun des ministres membres du conseil d'administration de l'université.

A ce titre, en ma qualité de vice-président du Pays, j'ai pu ainsi avoir la primeur des conclusions de leurs expertises.

Je réaffirme, au nom du gouvernement, le soutien du Pays à la démarche d'actualisation de la carte de formation et son adhésion aux grandes orientations retenues :

➤ **D'abord celle d'une université typée :**

avec une identité propre affirmée dans la zone pacifique, participant ainsi au rayonnement de la Polynésie française et de la France dans une région à dominante anglophone. Cette identité pourrait trouver, par exemple, sa légitimité dans la biodiversité polynésienne dont la richesse n'est plus à démontrer. Le bilinguisme (français-anglais) pratiqué en transversalité, donnerait un caractère propre aux enseignements délivrés.

Avec des formations adaptées, dont le souci permanent reste celui de l'insertion professionnelle de nos diplômés. Ces formations devront être suffisamment flexibles pour évoluer avec l'étroitesse du marché de l'emploi local.

Considérant que le nombre de filières menant au métier de l'enseignement, nous estimons que beaucoup d'étudiants ne trouveront plus de débouchés à moyen voir à court terme.

Nous préconisons la création d'une licence pluridisciplinaire qui permettrait une reconversion rapide, s'agissant du second degré et une meilleure adaptation aux fonctions de professeurs des écoles, pour le premier degré. Nous notons que de nouveaux domaines devront être exploités : le numérique, l'entrepreneuriat, les énergies renouvelables...

➤ **La deuxième orientation est celle de l'amélioration de la réussite de nos étudiants :**

Le gouvernement insiste sur un taux d'échec préoccupant, particulièrement en première année.

Il faut rappeler que notre population estudiantine est composée à 70% de bacheliers technologiques ou professionnels, ce qui n'est pas commun et expliquerait en partie ce taux d'échec. Nous notons que ce constat s'applique aussi aux bacheliers de l'enseignement général, ce qui nous interpelle encore plus.

Nous nous interrogeons sur la nécessité de mettre en place une première année de mise à niveau. Nous soulignons qu'une plus grande professionnalisation de certaines filières serait une autre réponse à cette problématique. Le CNAM pourrait être associé à la mise en place d'une licence plus adaptée au profil de certains de nos étudiants.

Nous insistons sur les nécessités de rénovation et d'innovation pour répondre au mieux aux espoirs que le Pays met en son université, une université ambitieuse qui vise l'excellence, en conduisant un maximum d'étudiants vers un diplôme négociable sur le marché de l'emploi.

Pour conclure sur le pôle recherche, son orientation est des plus satisfaisante, avec les partenariats noués dans le cadre du grand observatoire du Pacifique Sud et du projet d'unité mixte de recherche en collaboration avec l'ILM (institut Louis Malardé), l'IRD (Institut de la recherche et du développement) et l'IFREMER.

Pour répondre plus précisément à vos interrogations et apaiser vos inquiétudes ainsi que celles des étudiants quant à l'enseignement de la langue anglaise, j'ai pris attache du cabinet du Ministre, je peux vous assurer qu'il ne sera pas sacrifié.

Il figurera au contraire dans des cursus dont il était absent, comme les disciplines juridiques par exemple. Mais il est vrai, que d'une conception purement littéraire de l'enseignement de la langue anglaise, nous devons évoluer, et c'est tout le sens du projet, vers une pratique de l'anglais correspondant aux besoins d'une société ouverte à l'international et intégrée, fondée sur l'échange et les technologies du futur.

Si nous saluons cette nécessaire évolution, nous n'en restons pas moins vigilant pour défendre les intérêts de nos jeunes étudiants.

Je peux vous assurer que nous veillerons aux intérêts des étudiants, à ce que les évolutions de la maquette des formations proposées pour les prochaines années, que pour l'heure nous ne pouvons que juger positive, ne se révèlent pas contraires aux intérêts de notre Pays, en réduisant les possibilités de formation offertes à notre jeunesse.

Nous devons nous doter de l'encadrement nécessaire à la construction de la Polynésie de demain. L'Université de la Polynésie française en est l'outil indispensable. Nous demeurerons vigilants sur les évolutions proposées qui doivent prendre en compte les exigences d'une société moderne en pleine mutation avec notre volonté de proposer à notre jeunesse un avenir pour demain.

Je vous remercie de votre attention.

Edouard FRITCH